

NOS PARTENAIRES

❖ **Les travailleurs sociaux**

- ✍ Orientent les familles
- ✍ Participent à leurs suivis
- ✍ Participent aux commissions d'admission
- ✍ Interviennent en réunion d'information

❖ **Les financeurs**

✍ *Pour le fonctionnement et l'emploi :*

- Le Conseil Départemental,
- La CAF,
- Les mairies de l'EST
- CNES ANDES

✍ *Pour les projets :*

Adhérents, EDF, Crédit Agricole, Rotary Est, Innerwheel, Secours catholique, Croix Rouge, COGEDAL, Entreprises...



Adhérente à l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES)

Jours et Heures d'ouverture :

**Du Lundi au Jeudi
De 08H00 à 16h00**

**Vendredi
De 08H00 à 13H00**

ASSOCIATION EPI-EST



**Epicerie Sociale
et
Accompagnement Social
Lié au Logement**

**11, résidence ATALANTE
97470 SAINT-BENOIT
☎ : 0262 11 30 26
Email : epi.est@sfr.fr**

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Conseillères en Économie Sociale Familiale

Mme Marylène TECHER (Epicerie)

Mme Emilie GRONDIN (ASLL)

Mme Luthessia PICARD (ASLL)

Mme Aurèle TURPIN (ASLL)

Secrétaire EPICERIE

Mme Johanna ETIENNE

Secrétaire ASLL/ASSOCIATION

Mme Larissa ITEMA

MEMBRES DU BUREAU

Le Président : M. J.M BEAUMARCHAIS

Le Trésorier : M. Karl GRONDIN

La Trésorière Adjointe : Mme Josiane ACAR

Le Secrétaire : M. Johnny MANGAR

La Secrétaire Adjointe : Mme Colombine GRONDIN

NOS MISSIONS

EPICERIE SOCIALE

Un espace alimentaire



Achat de denrées et de produits de première nécessité, avec une participation de 10 % de la valeur

commerciale, pour le bénéficiaire.

Un espace socio-éducatif

Aide à la gestion des budgets, l'écoute, débats, formations, conseils.



Accompagnement budgétaire

Réalisé par deux Conseillères (C.E.S.F.) de l'association avec un diagnostic au début et un bilan après trois mois avec possibilité d'une reconduction de trois mois et un bilan final.

CONDITIONS D'ACCES

- Les ressources doivent être inférieures ou égales au **SMIC x 1,4**.
- Tout dossier dépassant le plafond peut être étudié selon les circonstances particulières (ex : Perte d'emploi, etc. ...)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

Un espace logement



Accompagnement individuel réalisé par une C.E.S.F pour permettre le maintien ou l'accès dans le logement.

CONDITIONS D'ACCES

Seul le Fond de Solidarité au Logement (FSL) peut prescrire une mesure d'ASLL

Fiche navette de demande de diagnostic social. C'est la cellule FSL qui valide les demandes et les renouvellements.

La mesure est prescrite pour 3 à 6 mois.

Pour les deux formes d'accompagnements le public accompagné doit résider dans les communes suivantes :

Saint-Benoît, Bras-Panon, Sainte-Rose, Salazie, Plaine des Palmistes, Sainte-Suzanne et Saint-André.

Un espace friperie

Ouvert à tous le mercredi et vendredi matin de 8h30 à 11h30.

Pour les bénéficiaires de l'Epicerie le mardi et jeudi matin de 8h30 à 11h00.

Prix à partir de 0,50 €